



ARRÊTÉ MUNICIPAL DE MAINLEVÉE
DE MISE EN DEMEURE DE DANGER IMMINENT
Immeuble situé 9, rue André Ducatez - 26200 - MONTÉLIMAR
Parcelle cadastrée : AT 180

----oOo----

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS PRIVÉS – ENVIRONNEMENT

Nos réf. : HSB-ENV – G.J.S.J.YT.PG.CR

Numéro : 2023.03.245A

Le Maire de la commune de MONTÉLIMAR,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 511-1 et suivants, L. 511-19 à L. 511-22, L. 521-1 à L. 521-4 et R. 511-1 à R. 511-13 ;

VU l'arrêté de mise en demeure de danger imminent n° 2020.05.335A en date du 13 mai 2020,

VU le constat du service Hygiène et Sécurité des Bâtiments Privés - Environnement de la Ville de MONTÉLIMAR en date du 1^{er} mars 2023, établissant la réalisation de la totalité des travaux prescrits mettant fin aux mesures de mise en demeure de danger imminent prises pour la sécurité des occupants, sur la parcelle sise 9, rue André Ducatez à MONTE LIMAR, cadastrée AT 180.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

Sur la base du constat établi par le service Hygiène et Sécurité des Bâtiments Privés - Environnement de la Ville de MONTÉLIMAR en date du 1^{er} mars 2023, il est pris acte de la complète réalisation des travaux préconisés dans l'arrêté n°2020.05.335A.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de mise en demeure de danger imminent sur l'immeuble sis 9, rue André Ducatez, parcelle cadastrée AT 180 appartenant à la société J.D. Immobilier dont le siège social est à ALLAN (26780) Chemin de la Combe, représentée par son Président Monsieur Jérémie DIFORTE.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois à partir de sa date de notification.



ARTICLE 3 :

Cet arrêté sera notifié au propriétaire, la société J.D. Immobilier dont le siège social est à ALLAN (26780) Chemin de la Combe et représentée par son Président Monsieur Jérémie DIFORTE.

Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble concerné ainsi qu'en mairie.

Fait à MONTÉLIMAR, le 03 mars 2023.

Le Maire

 Pour le Maire,
Le Directeur général des services
Guy JANUEL